



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 novembre 2019 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis et Hygan Tremblay sous la présidence du maire suppléant, monsieur Lucien Savard tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Sont absents : Messieurs Gontran Tremblay et Roberto Emond.

Le maire suppléant, monsieur Lucien Savard ouvre la séance ordinaire à 19h02.

19-11-7534

### ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 (\*) Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 (\*) Maire suppléant/ Nomination. (Rés.)
- 3.0 (\*) Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 | Suivi. (Rés.)
- 4.0 Finances :
  - 4.1 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2019. (Info)
  - 4.2 Acceptation des déboursés au 31 octobre 2019 et des comptes à payer au 13 novembre 2019. (Rés.)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 Calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal. (Avis public)
  - 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
  - 5.3 Gestion du personnel/ Journalier spécialisé – Poste de remplacement/ Offre d'emploi/ Recommandation du comité de sélection. (Rés.)
  - 5.4 Gestion du personnel/ Journalier spécialisé – Poste de remplacement/ Offre d'emploi/ Embauche. (Rés.)
  - 5.5 Nuisances et urbanisme/ Dossier no. 5641-13718/ Mandat à Gaudreault, Saucier, Simard, SENC. afin d'intenter un recours auprès de la Cour du Québec. (Rés.)
  - 5.6 FIMEAU/ Demande d'aide financière. (Rés.)
- 6.0 Développement :



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 6.1 Service de téléphonie cellulaire/ Régions Branchées/ Appui du projet de Bell. (Rés.)
- 6.2 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air/ Dépôt de projet/ Accès à la Pointe-des-Fortin et au banc de sable. (Rés.)
- 7.0 Loisirs et culture :
  - 7.1 Salle de quilles/ Procès-verbal du conseil d'administration du 12 septembre/ Adoption. (Rés.)
  - 7.2 Camping/ Préposé à l'accueil et l'entretien des yourtes/ Ouverture des soumissions. (Rés.)
- 8.0 Demande de soutien ou d'appui financier :
  - 8.1 Demande d'appui financier/ Société de développement de Portneuf-sur-Mer. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.
- 10.0 Affaires nouvelles :
  - 10.1
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7535

### MAIRE SUPPLÉANT | NOMINATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE monsieur Lucien Savard soit nommé à titre de maire suppléant pour une période de six (6) mois;

QUE l'assermentation de monsieur Lucien Savard soit faite dès la présente séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7536

### PROCÈS-VERBAUX | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec lesdits procès-verbaux;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 soient acceptés tels que transmis.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2019.

19-11-7537

### FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2019 ET DES COMPTES À PAYER AU 13 NOVEMBRE 2019 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 13 novembre 2019 qui totalise un montant de 28 944.51\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 octobre 2019 qui totalise un montant de 100 913.08\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7538

### GESTION | CALENDRIER 2020 DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le mercredi et débiteront à 19h :



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

-  8 janvier
-  12 février
-  11 mars
-  8 avril
-  13 mai
-  10 juin
-  8 juillet
-  12 août
-  9 septembre
-  14 octobre
-  11 novembre
-  2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### GESTION | DECLARATION DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les élus ayant déposé leur déclaration lors de la présente séance sont :

- Madame Hélène Tremblay
- Madame Danielle Barrette
- Monsieur Robin Paradis
- Monsieur Roberto Emond
- Monsieur Lucien Savard
- Monsieur Hygan Tremblay

19-11-7539

### GESTION | GESTION DU PERSONNEL/ JOURNALIER SPECIALISE – POSTE DE REMPLACEMENT/ OFFRE D'EMPLOI/ RECOMMANDATION DU COMITE DE SELECTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 19-09-7515 permettant l'appel de candidatures pour le poste de remplacement de journalier spécialisé en traitement des eaux à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature s'est terminée le 25 octobre 2019 à midi;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été menées à l'aide d'une grille par le comité de sélection formé de l'inspecteur municipal, de deux conseillers et du directeur général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'analyse des dossiers des candidats et des entrevues menées avec ces derniers, le comité de sélection recommande le meilleur candidat au conseil municipal, soit monsieur Régis Tremblay au poste de remplacement de journalier spécialisé en traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner la recommandation du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher monsieur Régis Tremblay pour le poste de remplacement de journalier spécialisé en traitement des eaux.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7540

### GESTION | GESTION DU PERSONNEL/ JOURNALIER SPECIALISE – POSTE DE REMPLACEMENT/ OFFRE D'EMPLOI/ EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 19-11-7539 entérinant la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de monsieur Régis Tremblay pour le poste de remplacement de journalier spécialisé en traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l'embauche de monsieur Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur Régis Tremblay soit embauché au poste de remplacement de journalier spécialisé en traitement des eaux pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE son premier jour de travail soit établi comme étant le 18 novembre 2019;

QU'il reçoive un traitement selon les conditions établies dans la Politique sur les conditions de travail en vigueur;

QUE monsieur Tremblay soit soumis à une période probatoire de six (6) mois s'échelonnant du 18 novembre 2019 au 18 mai 2020;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QU'à la suite de cette période probatoire, le directeur général et secrétaire-trésorier fasse rapport au Conseil en indiquant le rendement de monsieur Tremblay et si son lien d'emploi doit être maintenu ou non.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7541

GESTION | NUISANCES ET URBANISME/ DOSSIER NO. 5641-13718/ MANDAT A GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, SENC. AFIN D'INTENTER UN RECOURS AUPRES DE LA COUR DU QUEBEC

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;**

QUE la Municipalité mandate Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, SENC afin d'intenter un recours à la Cour du Québec dans le dossier no. 5641-13718. Plus précisément les articles visés dans le recours sont notamment les suivants :

- Règlement HCN 1013 – articles 12 et 13;
- Règlement de zonage no. 17-290 – article 5.5.1.2;
- Règlement de construction no. 17-288 – article 3.4.1.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7542

GESTION | FIMEAU/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure,



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7543

### DÉVELOPPEMENT | SERVICE DE TELEPHONIE CELLULAIRE/ REGIONS BRANCHEES/ APPUI DU PROJET DE BELL

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, en regard des données qu'elle a en sa possession, appui le projet d'élargissement du réseau de téléphonie cellulaire pour couvrir l'axe routier déficient de Portneuf-sur-Mer, déposé par le diffuseur Bell Canada dans l'appel de projets Régions Branchées du ministère de l'économie et de l'innovation.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7544

### DÉVELOPPEMENT | PROGRAMME DE SOUTIEN A LA MISE A NIVEAU ET A L'AMELIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITES DE PLEIN AIR/ DEPOT DE PROJET/ ACCES A LA POINTE-DES-FORTIN ET AU BANC DE SABLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 19-09-7509 permettant la recherche de financement pour le projet favorisant l'accès aux sites de plein air de la Pointe-des-Fortin et au Banc de sable ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer une demande d'aide financière dans le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer autorise la présentation du projet de Mise à niveau des accès de la Pointe-des-Fortin et du Banc de sable au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer désigne monsieur Ulysse Rémillard, agent de développement comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7545

### LOISIRS ET CULTURE | SALLE DE QUILLES/ PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 SEPTEMBRE/ ADOPTION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le procès-verbal du conseil d'administration de la Salle de quilles La Boule Argentée tenue le 12 septembre 2019 soit accepté.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7546

### LOISIRS ET CULTURE | CAMPING/ PREPOSE A L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN DES YOURTES/ OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 19-09-7512 autorisant la procédure d'appel d'offres pour le contrat de préposé à l'accueil et l'entretien des yourtes en période hivernale;


CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réception du devis, une seule soumission a été déposée et a donné le résultat suivant :





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

 Marjolain Tremblay :

129.49\$/ réservation

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est au-delà des budgets établis par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire après discussion avec le directeur général est en mesure de baisser sa soumission à 120\$/réservation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter la soumission négociée à 120\$/réservation pour l'hiver 2019-2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la soumission négociée à 120\$/réservation par monsieur Marjolain Tremblay pour le contrat 2019-2020 de préposé à l'accueil et l'entretien des yourtes en période hivernale.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-11-7547

### DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le conseil municipal autorise le maintien du statut de la Société de développement de Portneuf-sur-Mer auprès du Registraire des entreprises du Québec par le paiement des déclarations de mise à jour annuelles de 2018 et 2019 au montant total de 91.10\$.

QU'un chèque au montant de 91.10\$ soit émis au nom de la Société de développement de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h35 pour se terminer à 19h37.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

19-11-7548

### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h38, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY  
Maire

---

Gontran Tremblay  
Maire

---

Simon Thériault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier